A21c

John Carter Brown
Library
Brown University

A21c

# L'OMBRE
# DE LA GIRONDE;

## A LA CONVENTION NATIONALE,

OU NOTES

SUR LES AUTEURS DE SES ASSASSINS,

PAR UN DÉTENU A LA CONCIERGERIE.

*A PARIS,*

Chez
- La Veuve d'Ant. Jos. GORSAS, Imprimeur-Libraire, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de la Loi, N°. 741.
- J. B. LOUVET, Libraire, Palais Egalité, Galerie neuve, N°. 24.
- MARET, Libraire, Palais Égalité, Cour des Fontaines.
- Et chez tous les Marchands de Nouveautés.

An IIIe. de la République.

RPICB

# AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Je suis entré à la Conciergerie le 3 frimaire, (an 2e) c'est-à-dire, 24 jours après l'assassinat juridique des vingt-deux représentans du peuple. Je fus conduit dans cette prison, par Amar, sur la dénonciation des mêmes hommes qui avoient concouru à la journée du 31 mai. J'étois accusé d'être un *Brissotin*, un *Girondin*. Ce qu'il y a de remarquable dans cette dénonciation, c'est que depuis trois ans j'étois à 2000 lieues de la France, et que je n'y suis arrivé que le 12 brumaire, à l'Orient; c'est-à-dire, trois jours après la mort de ces honorables victimes. J'ignorois absolument la journée du 31 mai. Je n'en n'eus connoissance qu'à la Conciergerie. Je couchai dans le lit de Vergniaux, auprès de celui du général Laroque, qui m'expliqua enfin ce que c'étoit que la *journée du 31 mai*, et les *Brissotins* et les *Girondins*. Il m'en dit tant de bien, que je fus presque consolé de souffrir pour une aussi belle cause, et comme le complice de ces législateurs, dont je n'ai connu aucun. Je me liai avec Laroque. Il me dit: « Votre cause tient essentiellement à celle de la Gironde. Vous arrivez des Colonies, et ce sont les colons qui

ont tué la Gironde, avec les poignards de l'Angleterre. Ces représentans ne cessoient de me le répéter. Il peut arriver qu'un jour vous ayez besoin des renseignemens que j'ai pris, et que ces hommes infortunés m'ont laissé. Je vous les confie. Je ne puis en faire aucun usage; je dois monter dans trois jours au tribunal. On n'en sort jamais. Si ce moment arrive pour vous, remettez-les entre d'autres mains....». Laroque a été guillotiné.

En rendant ces notes publiques, je remplis les intentions du général Laroque, et je me conforme à la loi, qui impose un devoir à tous les citoyens de désigner les auteurs, provocateurs, instigateurs et complices de la fatale journée du 31 mai. D'un autre côté, comme je suis parfaitement instruit du résultat des opinions des Girondins sur les Colonies, diffamés et assassinés par les colons, je dois justifier la mémoire de ces Représentans philantropes, sur ces parties importantes, à l'égard desquelles on cherche encore à tromper la Convention nationale; j'ai joint à cet écrit les pièces originales, dont plusieurs sont rappellées dans ces notes, et tirées des dénonciations publiques des colons contre la Gironde.

LEBORGNE.

# L'OMBRE
# DE LA GIRONDE,
## A LA CONVENTION NATIONALE,
### OU NOTES
### SUR LES AUTEURS DE SES ASSASSINS,
PAR UN DÉTENU A LA CONCIERGERIE.

---

BRAVES ET GÉNÉREUX COLLÈGUES,

Nous quittons un instant le séjour glacé des morts pour venir nous asseoir au milieu de vous.... Des mains parricides nous séparèrent..... Vous vous rappellez ces jours affreux où une faction sanguinaire plantat la hache dans le sanctuaire des loix; ces jours où les uns furent proscrits, et les autres mis dans les fers. Nous succombâmes.... Et vous avez survécus à cette horrible tempête: vous l'avez conjurée..... Les jours de la justice et des loix brillent enfin sur la République. Vous avez triomphé aux journées mémorables de prairial; conspiration qui a des rapports intimes avec celle du 31 mai. Nous avons tout oublié..... Et comment nous en rappeller? vous avez semés des fleurs sur notre tombe, en portant la consolation et l'union dans les familles, en enchaî-

nant le crime qui poursuivit trop long-temps la vertu. La mort du brave Ferraud, le courage de Boissy-d'Anglas, le discours de Louvet sur cet attentat, l'attitude imposante de la Convention et de ses généreux defenseurs, sont des époques immorteles qui dureront autant que le temps. Si, par la pensée, il nous est permis de monter à la tribune pour vous donner des marques de notre admiration; si la voix de vos amis, de vos collègues, morts pour la patrie, peut encore s'y faire entendre; si éloignés des grands mouvemens inséparables, des grands intérêts qui vous occupent, nous pouvons vous donner quelques conseils, nous pouvons mieux saisir la vérité.... Entendez-nous. Vous êtes sur un abîme que l'on creuse sous vos pas. On le couvre des appâts d'attachement à votre cause pour vous y faire tomber. Arrêtez! vous allez en mesurer la profondeur.

Une avant-garde ennemie, portant vos couleurs, s'avance sur vous. Une colonne étrangère, sous les étendarts d'un système perfide, va vous circonvenir ou vous faire rétrograder. On en veut à vos principes; et la première défaite que vous éprouverez, sur cette attaque, doit amener de nouvelles défaites; elle vous prépare de plus grands malheurs que ceux dont vous avez été les témoins.

Vous connoissez la main ennemie qui arma le crime contre le sénat. Vous l'avez reconnue et punie; mais nous voyons, avec inquiétude, que vos yeux sont fermés sur les ressorts secrets qui la faisoient mouvoir; sur les partisans du trône, renversé par nos efforts réunis; sur une conjuration intimément liée à l'intérêt de Carthage.

Nous laissons à votre sagesse et à votre gloire à surveiller les premiers ; mais nous devons vous signaler les autres, plus habiles dans l'art de tromper, parce que leur plan est de tout trahir.

Votre confiance nous avoit abandonné le soin de traiter la partie la plus importante du système politique du monde ; le soin de réparer les maux faits à l'humanité dans l'autre hémisphère, le soin de vous y créer des citoyens et des soldats pour les opposer à l'Angleterre, qui vouloient vous en expulser, pour les opposer aux bourreaux de l'espèce humaine, qui tendent encore à vous arracher des mains le sceptre de la souveraineté sur l'Amérique, pour la livrer à vos ennemis et vous dominer.

Ignorez-vous, Représentans du Peuple, que nous méritâmes la mort, pour avoir déjoué ce grand complot, contre les intérêts de la république ; complot qui a entraîné dans le précipice tous les législateurs qui vous en ont avertis ; complot qui menace encore tous ceux qui croiront nécessaire de vous prémunir de ces dangers.

Ignorez-vous que les colons qui nous furent constamment opposés, sont ceux qui dirigèrent les décemvirs ?

Ignorez-vous que ces mêmes colons furent envoyés par l'Angleterre pour nous diffamer, et corrompre l'opinion publique à notre égard. Ignorez-vous que ce sont ces colons qui nous portèrent les premiers et les derniers coups ?

Si vous l'aviez oublié, interrogez leurs écrits criminels, depuis le mois de février jusqu'au 9 brumaire, où nos douleurs prirent un terme, et même depuis cette époque. Lisez l'acte d'accu-

sation d'Amar, du 3 octobre, vous le trouverez écrit du style empoisonné des colons; vous y trouverez leurs atroces calomnies.

« Pitt, dit Amar, vouloit perdre nos colo-» nies. Ils ont perdu nos colonies. *Brissot*, *Pé-*» *tion*, *Guadet*, *Gensonné*, *Vergniaux*, *Ducos* » *Fonfrède*, *etc.*, ont dirigé les opérations rela-» tives à nos Colonies. Les commissaires cou-» pables, qui les ont bouleversé de fond en » comble, Santhonax et Polverel, sont à-la-fois » leur ouvrage et leurs complices; c'est en vain » qu'ils ont essayé de déguiser leurs projets per-» fides, comme ils ont long-temps caché celui » de ressusciter la royauté en France sous les » formes de la République..... *Raimond* pres-» suroit les hommes de couleur pour partager » leur substance avec *Brissot*, *Pétion*, *Guadet*, » *Gensonné*, *Vergniaux*. Ils étoient législateurs, » et leurs opinions sur les colonies étoient un » objet de trafic ».

Vous trouverez les mêmes expressions de *Page* et de *Brulley*, aux folios 72, 73 d'un ouvrage de deux cents pages, intitulé : *Développement sur les causes et les troubles des Colonies.* Aux folios 80 et 81, ces colons astucieux donnent à nos intentions une nouvelle perfidie. « Le » gouvernement d'Angleterre, disent-ils, vou-» loit désorganiser et ruiner la France : *Brissot*, » par ses écrits et ses intrigues, *Raimond*, par « ses rapport et son influence sur les colonies, » ont rempli ce double but, en *voilant leur scé-*» *lératesse des attributs de la philosophie* ». Cet ouvrage fut le cadre du rapport d'Amar. Il pré-

céda le 31 mai, et il eut, avec profusion, une nouvelle distribution après cette époque.

*Desfieux* et *Chaumette*, mis en avant par *Page* et *Brulley*, parlèrent pendant deux heures au tribunal révolutionnaire, pour nous incriminer sur des matières et des faits qui leur étoient inconnus, et qui leur étoient tout-a-fait *étrangers*. A l'époque de notre jugement, les colons firent circuler, dans tous les journaux, que Polverel et Sanhonax s'étoient fait proclamer rois de Saint-Domingue, depuis le 31 mai, et qu'ils nous y assuroient un asyle.

Vous nous avez justifié sur notre prétendu crime de fédéralisme, auquel personne ne croit en France; fédéralisme qui a été le prétexte de tant de meurtres juridiques, et de tant d'assassinats; mais vous laissez encore l'opinion incertaine sur les crimes dont les colons nous accuserent, relativement aux Colonies. Aucun de nous n'a de reproche à se faire, si ce n'est celui d'avoir été trop indulgent envers ses assassins. Gardez-vous, en ce cas, de suivre notre exemple.

Certes, quelques-uns de nos collègues, et sans doute tous, nous n'en doutons pas, prendront notre défense pour justifier notre mémoire; ils continueront à se rendre les défenseurs généreux de ces millions d'hommes qui combattent pour la France en Amérique, et que nos oppresseurs communs voudroient asservir à un joug étranger; nos collègues demanderont que la commission, chargée de l'examen de l'affaire des Colonies, fasse incessamment son rapport; c'est là où ils trouveront la justification de nos opinions politiques sur les Colonies, et la conviction des

crimes des colons nos calomniateurs. Le rapport de *Garan*, au nom des quatre comités réunis, du 25 floréal, sur *Julien Raimond*, développe déjà une partie de la perfidie des colons.

Ils nous ont accusés d'avoir reçu des sommes considérables des hommes de couleur. Leur but étoit de faire voir, ainsi qu'*Amar*, que nous tenions moins aux grands principes, à la justice, qu'à notre intérêt. Si nous avions voulu transiger avec nos devoirs, la corruption eut été employée par ceux-mêmes qui nous ont assassinés pour nos opinions.

*Garan* vous a fait remarquer, dans son rapport, que pour faire tomber cette atroce accusation sur nous, les colons ont été obligés de tronquer et d'altérer les passages entiers d'une lettre de *Raimond* à ses frères de Saint-Domingue; lettre qu'ils avoient fait circuler dans la Colonie, comme un exemple de modération à présenter aux hommes de couleur; lettre que les colons ont ensuite fait publier en France, avec ces altérations matérielles pour nous perdre au moment où la foudre grondoit sur nos têtes; et vous avez vu qu'Amar en a fait un chef d'accusation contre nous.

Le comité de marine et des colonies avoit déjà, par deux arrêtés pris au mois de septembre 1793, constaté ce faux matériel de *Page* et *Brulley*. *Garan* vous l'a de nouveau fait reconnoître, et cependant les colons appellent ce rapport fallacieux dans des libelles publics, afin de nous poursuivre jusque dans le tombeau, afin d'atteindre nos autres collègues; car la proscription est générale. Où nous sommes coupables, où nos accusateurs sont

des assassins, et vous ne pouvez vous refuser à faire constater de quel côté est le crime.

L'un de nous, Brissot, dans sa lettre à ses commettans, vous avoit fait pressentir le grand intérêt que vous présentoit les Colonies et les moyens de les attacher à la France. Il vous disoit: « Eh! *quelle superbe carrière s'ouvroit devant nous: » aux Indes occidentales, les colonies anglaises » qu'il étoit si facile de bouleverser, en épurant » le régime des nôtres: moyen qui n'étoit pas même » compris....* »

Ce passage, qui est le développement des évènemens arrivés dans les îles anglaises, par l'insurrection des naturels du pays en faveur de la France, a été si perfidement interprêté par *Page* et *Brulley*, qu'ils en ont tiré la conséquence que, « *puisque » Brissot tenoit dans ses mains les moyens de bouleverser les colonies anglaises, il est seul coupable » du bouleversement des nôtres; et qu'en effet son » nom fut toujours placé, par les révoltés, à » côté de celui du roi; que ses écrits étoient leur » manifeste* ». (Voyez fol. 81 de l'ouvrage cité ci-dessus). Etrange raisonnement! perfidie atroce! nous n'étions donc pas les agens de l'Angleterre, puisque nous voulions bouleverser ses colonies?

Cette épuration du régime de nos Colonies, s'entendoit de l'amélioration du sort des noirs. Voilà notre grand crime vis-à-vis les colons, dont la cupidité s'alimentoit du sang de leurs esclaves. Oui, nous avons désiré la liberté des noirs. Nous y avons tendu. Leur esclavage étoit incompatible avec les bases de la république. Il falloit ou cette liberté que commandoient la juscice et

la politique, ou abandonner nos Colonies à l'Angleterre. Par cet abandon, la France en devenoit nécessairement tributaire. Ne le voyez-vous pas par les efforts qu'elle fait pour s'en emparer. La branche du commerce la plus considérable de cet ennemi, est le commerce de la traite des noirs en Afrique; il en fournissoit cent mille par an, qu'il achetoit du produit de ses manufactures; cet échange étoit si considérable, qu'il occupoit seul tout le commerce; et que jamais les Français n'ont pu entrer en concurrence avec lui. L'Angleterre auroit encore aggrandi ce commerce en lui laissant l'entier approvisionnement des noirs de nos Colonies. Certes, la république ne se seroit pas déshonorée, en tolérant chez elle ce trafic infâme qui déshonore l'humanité.

Pouviez-vous envoyer des flottes et des troupes nombreuses en Amérique? Vouliez-vous aller faire dévorer ces troupes par le climat, et après avoir combattu pour la liberté en France, aller les faire servir à consolider l'esclavage aux Colonies, parce que les hommes y portent une couleur noire; pouviez-vous prendre ces mesures quand, par la justice, vous pouviez appeller trois millions d'hommes à la défense de votre territoire; quand vous aviez déjà deux cents mille noirs en révolte à Saint-Domingue; quand tous les colons blancs conspiroient contre vous; et quand, enfin, ce levier de la liberté vous a servi à soulever et à ébranler l'Angleterre? Ce sont les Antilles qui sont la base de sa prospérité; c'est dans les Antilles que vous trouverez des vengeurs des crimes organisés en France par l'Angleterre. On vous dit que votre commerce est anéanti, déclamation

des traîtres intéressés à vous trahir. Votre commerce en sera plus considérable, puisqu'il aura à fournir à trois millions d'hommes qui ne pouvoient se vêtir, qui ne possédoient que leurs fers, que la terreur et la mort contenoient depuis deux siècles, et qui, salariés et payés comme cultivateurs, voudront aussi posséder. Cette ambition devient le véhicule du travail; ce sont trois millions de consommateurs de plus des produits de vos manufactures, elles auront une plus grande activité; car ils ne spéculeront pas, comme leurs bourreaux, qu'en achetant des Anglais, ils auroient à meilleur marché; ils croiroient encore trouver des fers dans l'or que leur offriroient les Anglais.

Nous devions vous dire ces vérités, pour vous éclairer sur les pièges que quelques vils intrigans, sans propriétés mêmes dans les colonies, à la solde de l'Angleterre, cherchent à vous tendre; et en vous intéressant à eux, vous intéresser à servir le crime et vos ennemis.

Mais ces intrigans coloniaux, ces artisans de toutes les factions, qui s'attachent à toutes, pour les trahir toutes, connoissoient bien notre surveillance sur leurs manœuvres criminelles. Aussi se liguèrent-ils contre nous aux assassins des 2 et 3 septembre, aux conspirateurs des 10 mars, 31 mai et 2 juin. Aussi parloient-ils dans leur sens à la société-mère des Jacobins, dans un écrit public, signé *Verneuil*, *Baillio*, *Fournier* et *Gervais*, hommes de sang et couverts de crime, les agens subalternes de cette faction étrangère que protégèrent successivement tous les conspirateurs.

« Mais les précautions du comité colonial sont » insuffisantes; il a oublié de mettre au secret

» notre courageux ami *Forget*, *Maillard*, le » héros du 5 octobre, (le président des mas- » sacres de seprembre) qui, indigné de la tyran- » nie dont nous sommes victimes, vient d'épou- » ser notre cause avec la chaleur d'une belle âme, » et notre défense en vainqueurs des despotes. » — Il a oublié de mettre au secret; l'intrépi- » de *Roussillon*, président des fédérés, (autre » septembriseur), *Collot-d'Herbois*, *Saint-Just*, » une foule de patriotes montagnards, dont l'ame » est fortement émue de nos malheurs, et qui » prendront notre défense ».

» Jacobins de Paris, notre cause est la vôtre. » Nous sommes persécutés, calomniés, pour » avoir suivi votre exemple, (les colons les ont » surpassés).

» La destruction des *colons patriotes* de Saint- » Domingue est une des bases principales de leur » vaste complot; et la trame, dont la horde » *royaliste* et *girondine* nous enveloppe, est celle » de tous ses crimes, qu'il importe le plus de dé- » voiler. Prenez garde, *Jacobins et Cordeliers*, » ces monstres prennent le chemin le plus court » de la contre-révolution.

» Il est temps d'opposer une digue à ce tor- » rent d'infamies; il est temps, pour le salut » de la République et des quatre parties du monde, » que le règne des *Brissotins*, des *Girondins*, » et des *Fonfrediens* finissent. »

C'étoit le 6 mars que ces colons vociféroient ainsi aux Jacobins. Quelle preuve faut-il ajouter à celle-ci pour vous convaincre que les colons furent les auteurs de la conjuration du 10 mars, qui fut le précurseur des journées des 31 mai et 2

juin, auxquels ils travaillèrent avec trop de chaleur. Citera-t-on un autre écrit où l'on prêche plus ouvertement l'insurrection contre la représentation nationale ? cependant tels sont les hommes que vous alimentez de la substance des Français, en leur donnant des places et un traitement de 50 sous par jour (1).

*Page*, dans le même temps, dans un écrit intitulé : *Réflexions sur les Colonies*, développoit en France le système de l'Angleterre, et nous » accabloit de calomnies. Si je demande, disoit-» il, que mon pays ait sa souveraineté, c'est » parce que vous opinez dans le sein de la Con-» vention. »

» Si les aristocrates de la Gironde ne vouloient » opprimer les Colonies ; si les hommes à grands » principes n'étoient asservis ou trompés par cette » *tourbe liberticide*, la Convention décréteroit » que les Colonies ont le libre exercice de la » souveraineté. »

» Francklin, l'immortel Francklin, à qui la » France régénérée élève des autels, eut été » incarcéré, guillotiné, par ces agioteurs. Les

---

(1) Ces quatre individus, ainsi liés aux conspirateurs et protégés par eux, ont été déportés par les commissaires civils, en France, pour y être jugés conformément à vos loix. L'un d'eux, Verneuil, est un homme qui, de sa main, a tué plus de vingt hommes de couleur. Il s'est publiquement vanté d'avoir mangé leur cervelle.

C'est ce que l'on appelle un *petit-blanc*, ainsi que les trois autres, qui étoient des pacotilleurs à Saint-Domingue, et qui, en France, viennent dire que la liberté de leurs esclaves leur a fait perdre cent mille écus de rente.

» perfides! ils ignorent que si *Louis Capet, leur* » *fétiche*, mérita jamais de l'humanité, c'est » alors qu'il protégea l'indépendance du peuple » Américain ? Les droits du peuple des Antilles » sont-ils donc moins sacrés ».

Cette prétention demande une explication. La population de Saint-Domingue étoit environ d'un million d'ames, en y comprenant toutes les couleurs. La population blanche pouvoit être de trente mille. Elle étoit divisée en trois classes: les grands planteurs, le commerce et les petits blancs; cette dernière classe étoit à-peu-près de dix mille : elle étoit composée de *génois*, *malthois*, *napolitains*, *corses*, de toute l'écume des nations que la mer porte aux Antiles. C'est sur-tout cette classe d'individus à laquelle étoient joints les planteurs obérés qui vouloient se débaucher de la France, et les plus intrigans, tels que les *Page* et les *Brulley*, se couvrir du diadême de la souveraineté.

Ainsi, il y a dans la Colonie de Saint-Domingue neuf cent soixante-dix mille hommes qui veulent rester unis à la France, et vivre sous ses loix.

Auxquels de ces hommes la république devoit-elle protection, ou à ce petit nombre de blancs qui la trahissent, ou à cette grande masse qui se bat pour elle ? C'est le même résultat pour toutes les Colonies, et voilà la véritable question qu'elles présentent. (*Tiré des Réflexions de Vergniaud.*)

« Hommes perfides, *continue Page*, s'il vous » reste encore une conscience, descendez-y ! Si » vous pouvez encore fixer la vertu, suivez cette » *faction de Saint-Marc*; que l'orgueilleux Barnave et l'Assemblée constituante ne purent

trouver

» trouver coupable pour excuser ses décrets vexa-
» toires. » C'est cette même assemblée qui leva l'étendard de la rébellion contre la France, et à qui l'Angleterre suggéra de vouloir être indépendante, pour se venger du parti qu'avoit pris la France dans la guerre des Etats-Unis.

Ne pouvant rapprocher tous leurs écrits perfides pendant dix-huit mois, s'il vous restoit quelques doutes sur la criminalité de ces ennemis publics, compulsez les débats du tribunal révolutionnaire, vous verrez que, témoins habitués de ce tribunal de sang, *Page* et *Brulley* y déclaroient, dans l'affaire du général Blanchelande, que la Gironde avoit dévasté les Colonies.

Vous remarquerez sur-tout, comme s'enchaînoit cette trame. Les Colons ont traîné Blanchelande à l'échafaud huit mois avant de nous y conduire. A cette époque, déjà avec audace, *Page*, *Brulley* et *Verneuil* nous y accusoient sans ménagement, et nous siégions encore dans le sein de la Convention.

Ils ont fait périr *Barnave*, et ils l'ont acolé à *Brissot*. Tout le monde connoît la dissemblance de leurs opinions sur le système politique des Colonies. *Barnave* s'opposa aux droits des hommes de couleurs, *Brissot* et la *Gironde* les firent reconnoître. *Barnave* étoit bien loin de vouloir la liberté des noirs. Nous, nous la désirions; et comment, en sens inverse de ces opinions, avons-nous pu, les uns et les autres, dévaster les Colonies? Cependant nous avons tous péris pour les avoir déchirées. Que disons-nous? *Barnave* lui-même fit amnistiser l'assemblée de Saint-Marc, ou les léopardins, par le décret du 28 juin 1791.

Cela suppose au moins qu'il fit quelque chose en faveur de cette faction. N'importe, ils l'ont assassiné... Il est vrai que *Barnave* avoit commis un crime irrémissible envers cette assemblée de Saint-Marc. Il vouloit qu'on en poursuivit les membres comme coupables du crime de haute-trahison; mais il revint d'un jugement qui, s'il eut été maintenu, eût évité bien des crimes et eût sauvé sa vie. *Brulley* parla pendant quatre heures au tribunal révolutionnaire sur les opinions émises par *Barnave* à l'Assemblée constituante. Quel est le député qui oseroit parler à la tribune si on peut, avec impunité, le poursuivre pour ses opinions quelques années après. — *Barnave* fut guillotiné (1).

---

(1) *Note de l'Editeur.* J'étois dans la même chambre que Barnave à la Conciergerie. Quand il eut reçut sa liste de témoins à charge, sur laquelle étoient portés Page, Brulley, l'Archevêque-Thibault, Verneuil; Barnave me la montrât, et me dit: « Connoissez-vous ces hommes? » Oui; vous devez les reconnoître aussi; car vous les avez arraché à l'échafaud. O crime! Barnave versa quelques larmes; et il me dit: oh! je suis fort, je vais faire connoître au tribunal ces conspirateurs contre la France. Barnave n'eut pas de peine à le faire. Il alloit trop loin... les débats furent fermés.... Je n'ai pas revu Barnave, non plus que tant d'autres qui ont comparu à ce terrible tribunal. Pendant onze mois que j'ai attendu mon tour avec impatience, j'ai été trois fois le prevôt de la chapelle, où il y avoit quarante-cinq lits, par les enlèvemens successifs pour le tribunal.

Je n'ai fait qu'un saut du bord de la frégate, qui m'a apporté en France, à la Conciergerie, où j'ai fait sejour jusqu'au 21 thermidor, comme girondin; cependant les colons me dénoncent aujourd'hui comme un terroriste; il est tems enfin de faire connoître ces hommes pour ce qu'ils sont véritablement, pour des

Il avoit dit aussi que les colons manquoient de lumières pour faire leurs loix. Cette vérité est trop évidente; il en fut puni.

Cette même faction coloniale a menacé l'assemblée constituante, l'assemblée législative, elle a porté la hache dans la Convention, et cette même faction est encore debout dans ses agens, *Page*, *Brulley*, *l'Archevêque-Thibault*, *Thomas*, *Millet*, *Verneuil*, et autres, pour dévorer tous les Représentans du Peuple qui entendront assez bien les grands intérêts de la République pour lui attacher ses Colonies.

Comment ont-ils fait guillotiner Blanchelande? Sur quels faits a-t-il été condamné? Le général Blanchelande étoit coupable, sans doute, mais

---

hommes qui prennent tous les masques pour tout trahir.

L'homme qui m'a le plus frappé, c'est Rabaud-Saint-Étienne; il fut condamné le 14 frimaire, le jour même que je fus interrogé. J'avois les mains liées; on me mit au dépôt où l'on conduisoit les condamnés; Rabaud y entre. Il crioit: « le voilà donc ce tribunal de » sang, ces juges impies, ces bourreaux qui vont en» sanglanter la République. » Les gendarmes lui dirent: « tais-toi, fais comme ce jeune homme qui est condam» né, et qui se soumet. » Alors je crus devoir parler; Rabaud ne me laissa pas achever. « Eh! mon ami, on » ne se donnera bientôt plus la peine d'entendre les ac» cusés; nous sommes entre les mains des assassins. » Je fus conduit jusqu'au guichet, la dernière demeure des victimes. On alloit me couper les cheveux. Rabaud se joignit à ma voix pour dire que je n'étois pas encore condamné. Un guichetier vint me tirer d'affaire, en affirmant ce fait. Rabaud m'embrasssa..... Je vois encore ses yeux étinceller d'horreur pour ce crime d'un nouveau genre, et il oublioit celui que l'on commettoit à son égard. O vertu! que tu es grande dans ces derniers momens.

il l'étoit d'avoir suivi aveuglement, le poignard sur la gorge, à Saint-Domingue, les perfides manœuvres des colons, ses accusateurs et ses bourreaux en France.

*Page* et *Brulley* se montrèrent si acharnés, que, pour déterminer l'auditoire et les jurés, ils affirmerent que Blanchelande parloit d'un morne à l'autre aux nègres révoltés. C'est comme si l'on disoit que l'on peut se parler de Montmartre au Mont-Valérien. Ils firent plus, ils portèrent, au tribunal révolutionnaire, un pavillon blanc, qu'ils accusèrent Blanchelande avoir donné aux révoltés, sans prouver que ce pavillon n'avoit pas été fabriqué à Paris. *Page* et *Brulley* le teinrent de sang, et le montrèrent au peuple avec des mouvemens tragiques. Les débats furent fermés, et Blanchelande condamné.

Voyez ce que dit *Tronçon-Ducoudray* de cette affreuse scène, dans ses réclamations pour les victimes qu'il a défendu.

Voulez-vous avoir de nouvelles preuves sur ces hommes atroces? lisez l'écrit public de *Page* et *Brulley*; intitulé: *Réponse à Belley*; c'est là où vous ferez la récapitulation des victimes immolées à la fureur de ces barbares.

« Les déportés de Saint-Domingue (1) n'ont » pas été les témoins habitués du tribunal révo- » lutionnaire; ils n'y ont paru que pour déposer » dans l'affaire de *Blanchelande*, de *Barnave*, de » *Brissot*, de ce *Brissot* dont tu fus le complice

(1) Par l'autorité nationale, car les Anglais n'ont déportés que deux citoyens de cette colonie, de tous les quartiers qui leur ont été livrés.

» dans la lutte qui s'éleva aux jacobins entre » les valets des rois et les amis de la liberté, » de ce *Brissot* qui, au tribunal révolutionnaire, » n'a pas nié t'avoir donné des instructions se- » crettes ». (C'est joindre à la plus profonde scélératesse, l'imposture la plus révoltante.)

Ainsi, quand ils disent qu'ils ont paru contre Brissot, leurs écrits nous prouvent bien qu'ils n'ont pas épargné ses infortunés compagnons.

Ils continuent, « Ils n'ont traduit au tribunal révolutionnaire que les complices de *Brissot*, *Leborgne*, *Raimond*, *Saint-Léger*, *Roume* (1). En ajoutant ces victimes à la *Gironde*; en voilà déjà un trop grand nombre (2). Ah! si tous les

---

(1) Les uns et les autres mettoient un tel acharnement à faire périr ces citoyens qu'on en trouve les preuves dans un écrit public de Page, Brulley ot Legrand, intitulé : *Calomniateurs dénoncés à la Convention.* « Nous n'avons été arrêtés, disent-ils, que » parce que nous insistions pour que Leborgne et » Raimond fussent mis en jugement par le tribunal » révolutionnaire ; ils y avoient été conduits sur notre » dénonciation, comme complices de Brissot, par le » comité de sûreté générale. Il vous dira si nous ne » l'avons pas constamment sollicité de mettre en ju- » gement ces deux accusés ». Il n'y a rien à répliquer à ces bons offices.

La commission des Colonies est en possession de plus de vingt lettres et mémoires, dans le même sens, toutes plus pressantes les unes que les autres, adressés à leur patron Fouquier, pour faire guillotiner ces citoyens.

(2) On peut faire une liste plus longue. Ils ont fait emprisonner, sous le régne de la terreur, *Pascal*, secrétaire de la légation des Etats-Unis ; le contre-amiral *Cambies*, et *Pothier*, major de l'escadre ; *Dufay* et *Mills*, représentans du Peuple : ils ont demandé la

criminels que vous poursuivez en avoient fait autant, la France seroit déserte. Comment ces colons sont-ils parvenus à ces horreurs, par la seule force de l'intrigue ; et ces hommes se rangent aujourd'hui au côté des victimes, et crient encore plus fort qu'elles, aux buveurs de sang. Ils font emprisonner leurs amis. Nous les avons vu sous notre échafaud..... Nous nous arrêtons.... Ce n'est pas de nous qu'il s'agit... ils ont été violer l'asyle des tombeaux, et ont assouvis leur rage sur un cadavre sous prétexte de constater la cause de la mort. C'est depuis peu qu'ils ont commis cette horreur. Sous quel gouvernement le plus barbare les morts ne reposent-ils pas en paix. Ils disent qu'ils y ont été autorisés. Et qu'elle est la main assez forte pour étendre sa puissance sur des individus qui n'appartiennent qu'au juge suprême devant lequel ils paroissent.

*Page* et *Brulley* ajoutent, dans le même écrit: « as-tu, comme nous, dénoncé et fourni des

---

mise hors la loi de *Polverel*, *Santonax* et *Delpech*. J'ai vu une note remise par eux à Barrère, pour ordonner l'arrestation du général Lavaux à Saint-Domingue, et de vingt-cinq autres citoyens fidèles à la République. Ce sont encore les colons qui ont poursuivis toute la légation des Etats-Unis, envoyée avec *Genet*, sous prétexte qu'elle étoit nommée par la *Gironde*. Et l'on voit par le discours de *Robespierre* aux Jacobins, le 27 brumaire an 2e, combien ce conspirateur servoit les intentions des colons. Ils ont poursuivi *Genet* aux Etats-Unis ; ils l'ont poursuivi en France. Ils ont fait perdre à la République un des plus grands politiques de l'Europe, et l'un des hommes qui y étoit le plus considéré par ses talens et ses vertus. Ils ont fait guillotiner à Rochefort le contre-amiral *Grimoard*, le plus habile marin que la marine ait eu encore, par le moyen de Hugues, leur complice.

» chefs d'accusation contre *Brissot*, l'ami, le » patron et le complice de *Polverel* et *San-* » *thonax* » ?

Quant *Amar*, comme nous l'avons vu, n'auroit pas copié mot à mot son acte d'accusation du 3 octobre, cet infâme rapport, des ouvrages de *Page* et *Brulley*, l'aveu qu'ils viennent d'en faire et dont ils s'honorent, méritent attention.

Avez-vous besoin, nos collègues, de plus grandes lumières sur la criminallité des hommes que nous vous signalons, faites-vous remettre la pièce que possède votre commission des Colonies. Pièce dans laquelle vous trouverez la règle de conduite de l'ancien comité de salut public, tracée par *Page*, avec cette maxime d'*égorger*, *corrompre* ou *empoisonner*. Vous frémissez !..... Ces principes ont été discutés devant Robert Lindet. Les Colons ont eu l'audace de les justifier ; mais votre commission, indignée, a imposé silence à ces hommes odieux. Vous voulez la vérité, eh bien ! ordonnez que votre commission vous la dise toute entière. Vous avez vaincu les rois, et quelques factieux étrangers viendroient insolemment troubler vos résolutions, vous faire échouer devant l'intérêt le plus pressant de la république, au moment où vous croyez avoir jetté l'ancre d'espérance ! Ne vous appercevez-vous pas qu'ils veulent encore ensanglanter le Nouveau-Monde ; que c'est par-là qu'ils peuvent servir l'Angleterre, entraver les opérations décisives du gouvernement à l'égard de vos colonies. Opérations qui ne doivent être placées que dans des mains pures, et qui ne peuvent se confier qu'à des hommes sages, éclairés et expérimentés, et non

à ceux dont tout le mérite est dans l'exagération et la violence, et qui le firent toujours valoir en faveur du parti où se trouva la force.

La hache des tyrans s'est-elle appésantie sur ces colons dans le temps où elle frappoit la vertu? Non! non! dans les prétendues conspirations des prisons, où cent cinquante victimes furent immolées, sept individus seulement échappèrent, parmi lesquels on compte cinq colons, et en tête cet *Archevêque-Thibaut*, le président de cette faction étrangère, le frère jumeau de Robespierre en hypocrisie, en crime, au moral et au physique. Vous avez puni ces juges prévaricateurs, ces jurés homicides qui ont ensanglanté la France; mais les délateurs, dans ces tems affreux, sont-ils donc moins criminels? le mal eut-il été à ce comble, sans cette légion d'assassins soldés?

Pourriez-vous le penser, nos collègues, pourriez-vous croire à quel homme, dans votre sein, se liguèrent ces conjurés? en vous rappellant son nom, ce qu'il fut autrefois, ce qu'il est aujourd'hui, par nos sollicitudes communes pour l'humanité, c'est peindre le crime et l'ingratitude; mais nous le devons, et pour vous et pour le grand intérêt public: c'est *Littée*, homme de couleur. Nous l'avons nommé. *Amis*, vous connoissez tous ce que nous fîmes pour retirer ces hommes de l'oppression sous laquelle ils gémissoient, pour les arracher des mains des colons, leurs bourreaux; et par quelle fatalité *Littée* se trouve-t-il le seul de ses frères coalisés aux colons nos persécuteurs, ou plutôt quel est le but d'un crime d'une si singulière espèce? Mais il faut tout vous

dire, et vous reconnoîtrez la main puissante qui agit au dehors, et qui vous menace encore.

*Littée* n'est point et ne peut être représentant du peuple; il a été nommé, ainsi que *Crassoux*, sur la fin de 1792, à la Dominique, colonie anglaise, sous la protection du gouverneur anglais *Orbes*, dans le même temps que les Anglais enlevoient les bâtimens de la République, lorsque la paix existoit en Europe. Il a été nommé par soixante individus réfugiés dans cette colonie, pour représenter la Martinique, qui a une population de cent trente mille ames. Or, assurément soixante individus, dans un pays étranger, n'ont jamais pu s'attribuer l'exercice des droits politiques qui appartiennent cumulativement à la masse des citoyens réunis dans le pays. *Littée* et *Crassous* sont nommés dans un pays anglais, ils représentent la Martinique, qui a été, depuis leur nomination, conquise par les Anglais. Ils n'ont jamais été reconnus par aucune autorité légale de cette colonie (1). Certes, on ne peut voir, dans ces représentans, que de très-*légitimes Représentans des Anglais*. Pour se convaincre de la vérité du fait, il ne faut qu'examiner si les *prétendus pouvoirs* de ces *prétendus Représentans* sont datés d'un pays anglais ou d'un pays français; ce fait sera bientôt constaté (1).

---

(1) Voyez la correspondance du général Rochambeau, et celle du commissaire Leborgne, aux ministres de la guerre et de la marine, il n'a jamais été question de ces députés, puisque, neuf mois après leur nomination, il fut présenté une pétition au gouvernement pour la convocation des assemblées primaires, et nommer des députés à la Convention.

(1) Les députés de la Guadelouppe avoient été nom-

Ils n'ont été admis à la Convenrion qu'après le 31 mai ; ils n'eussent jamais été reçus tant qu'auroit existé la Gironde, qui étoit instruite de tous les mouvemens des Colonies, et de leurs relations secrètes avec l'Angleterre.

Ils durent leur admission à l'influence qu'avoient obtenu Page et Brulley dans les conspirations contre la Convention. Ils firent recevoir ceux-ci parce qu'ils vouloient faire cette *planche* pour eux. Ils attendoient leurs pouvoirs des *prétendus patriotes colons*, émigrés aux Etats-Unis. Ils disoient : si nous faisons recevoir cette députation nommée dans un pays anglais, *à fortiori*, nous serons admis, nous qui serons nommés dans un pays allié et ami.

Heureusement pour la Convention, pour la France et pour les Colonies, ces pouvoirs arrivèrent trop tard. La députation de S. Domingue, légalement nommée sur les lieux, sous l'autorité des délégués de la Convention traversat cet affreux projet. Législateurs honorablement proscits, la France vous eut perdu pour jamais.

La députation de Saint-Domingue est le véritable lien des colonies avec la France ; elle est nommée par le concours de toutes les classes de citoyens. C'est pourquoi les colons attaquent l'illégalité de la nomination. Cependant l'on a pu

---

més également à la Dominique ; mais depuis que la Guadeloupe est rentrée sous l'obéissance de la République, ils ont été confirmés par les assemblées primaires. Ils ont cru que leur nomination ne pouvoit pas valider sans cette confirmation ; mais ceux de la Martinique n'ont pu obtenir cette confirmation, puisque les Anglais sont en possession de la Martinique.

remarquer le soin que l'on a pris pour excepter *Littée*, nommé dans un pays anglais. Le but de cette intrigue étoit d'éloigner de la Convention les députés de Saint-Domingue, parce que la constitution embrassant les Colonies, les colons argumenteroient, et diroient que les colonies n'étant pas représentées, *nul ne doit obéissance à la loi qu'il n'a pas délibérée ou consentie par lui ou ses représentans.*

D'un autre côté, la présence de *Littée*, à la Convention, ne lie ni les hommes de couleur, ni les noirs, ni même les blancs de la Martinique, puisqu'il a été nommé dans un pays anglais, et par soixante individus seulement; puisque la Martinique appartient dans ce moment aux Anglais, à moins que *Littée*, le plus cruel ennemi des hommes de couleur et des noirs, ne stipule pour les Anglais.

Mais nous trouvons, dans le rapport de Courtois, sur les papiers de Robespierre, une note bien intéressante sur Littée, et qui donne la clef de toute cette intrigue.

L'on y voit que Robespierre est instruit que les Anglais ont conservé, à la Martinique, les propriétés de Littée par le moyen de sa femme qui y réside.

Ceci arrache une observation qui n'échapera à personne: à quel représentant fidèle les Anglais auraient-ils conservé la propriété? Quel est celui qui voudroit les conserver à ce prix? A quel représentant fidèle *Robespierre* eut-il pardonné cette assertion, vraie ou fausse, pour ajouter à sa popularité en ajoutant à ses prétendues diatribes contre les Anglais.

Comment les Anglais ont-ils protégé les propriétés de *Littée* quand ils ont envahies celles des meilleurs Français, quand ils les ont déportés en France, sans secours, sans moyens? Comment se fait-il que Littée les abreuve chaque jour d'humiliation, ajoute à leur infortune, s'oppose constamment à tout ce qui peut adoucir le sort de ces patriotes malheureux, éloignés de 2000 lieues de leur patrie, et auxquels on ne donne que 50 sous par jour. Ils avoient conservé quelques lettres-de-change sur le trésor national, échappées à la surveillance des Anglais, leurs persécuteurs; et Littée, malgré la décision du comité des finances, a voulu empêcher la justice de la Convention envers ces déportés.

Mais il faut expliquer comment *Littée* est est ainsi le protégé des Anglais. *Laurent Littée*, son frère, a été pendant cinq ans l'espion de *Bouillé* dans les isles Anglaises, dans la guerre dernière. Il y remplissoit ce que l'on appelle le rôle de double espion. Il y étoit toléré avec connoissance de cause: l'un et l'autre avoient un commerce en commun avec les Anglais. Un trait unique va faire conoître qu'aumoins le frère étoit parfaitement connu en Angleterre.

L'escadre anglaise partant de Portsmouth, vint mouiller en droiture à la Martinique au mois de Février 1794. Le premier objet dont s'occupat l'amiral *Jarvis*, fut de charger *Laurent Littée* de ses commissions à terre, et de le faire considérer comme son homme de confiance (1).

---

(1) *Note de l'Editeur.* Ce fait est public, il a été

Tous les déportés de la Martinique attesteront que *Laurent Littée* a favorisé en tout les Anglais; que pour récompense, il a été gratifié de la place d'interpête général du gouvernement Anglais qui vaut 50 mille écus par an. Tous les Littée ont prêté serment au Roi d'Angleterre, et ils en ont obtenus des emplois publics.

Tous les amis de la France, tous les patriotes ont été chassés et expulsés de la Martinique, et les Littée y sont comblés des bienfaits de l'ennemi.

Ces faits expliquent parfaitement le but de la coaliation de *Littée* avec *Page* et *Brulley*, les assassins des Représentans du Peuple, ses bienfaiteurs; ils démontrent les motifs secrets des opinions de *Littée*, opposées à la liberté des noirs, tandis que *SA MERE EST ENCORE DANS L'ESCLAVAGE!* Ces faits nous montrent la main qui dirigea sa nomination et ses instructions à la Dominique, colonie anglaise. Cela n'ouvre-t-il pas les yeux?

Est-il évident que cette intrigue est liée à une conspiration du système anglais contre la Convention?

Distinguerez-vous enfin, nos Collégues, de

---

attesté par le citoyen Willox, en présence des citoyens *Cobee* et *Mangoury*.

Le général Rochambeau et le citoyen Leborgne voulurent employer Laurent Littée dans la même qualité d'espion qu'il avoit rempli dans la guerre dernière pour Bouillé. On lui fesoit de grands avantages proportionnés aux moyens qu'ils avoient. Littée refusa, et il a servi les Anglais de préférence.

quel côté se trouvent les conspirateurs ? Sont-ils parmi ceux qui veulent vous conserver votre puissance sur les colonies, ou parmi ceux qui vous la disputent ?

Comment *Littée* a-t-il pû se liguer aux persécuteurs des Représentans du peuple, qui l'ont tiré de l'abjection dans laquelle il vivoit. Voyez les journaux ; vous trouverez qu'il fut le plus ardent persécuteur du citoyen *Raimond* que les colons accolèrent à la Gironde, et qu'ils accusèrent avoir payé leurs opinions en faveur des hommes de couleur. *Marec* demande sa liberté, *Littée* s'y oppose, et la première fois qu'il monte à la tribune, c'est pour dire que Raimond est le complice de Brissot et de la Gironde (1).

Le gouvernement reçoit-il des nouvelles favorables des Colonies. *Littée* a toujours une lettre toute prête qu'il colporte de banc en banc, pour les atténuer, et dire que le gouvernement cache la vérité. Tantôt il dit que les trois généraux, à Saint-Domingue, *Lavaux*, *Villate* et

---

(1) *Note de l'Editeur.* Littée a également poursuivi Leborgne devant Amar, comme le complice de Brissot et de la Gironde.

Ce fut par cette adroite manœuvre que les colonies des Isles du Vent ont été prises. Leborgne fut envoyé à la Convention, pour lui annoncer les victoires des patriotes à la première attaque des Anglais en 1793, et concerter des mesures pour leur conservation. On le jetta dans les cachots. Sept mois après les Colonies furent au pouvoir des ennemis.

Littée lui fit un reproche au Comité de Sûreté générale de ne pas lui avoir apporté des lettres de son frère Laurent Littée. N'en ayant pas, cela ajouta aux crimes qu'on lui supposoit ; et il seroit aujourd'hui véritablement criminel s'il en avoit.

*Rigaud*, ont été forcés par les Anglais; tandis qu'ils sont victorieux par-tout; que les noirs redemandent leurs fers, et les hommes de couleur à vivre sous les préjugés barbares qui leur disputoient la qualité d'hommes..... Et Littée est un homme de couleur!..... Est-ce là le caractère qui distingue les représentans du peuple, qui, tous, font des vœux pour la gloire des armes de la République et pour le bonheur de l'humanité. Non, non, Littée n'est pas fait pour partager la gloire à laquelle s'élève la Convention nationale. Il importe à sa grandeur, à sa puissance; il importe à la Convention, qui a le cœur de tous les Français, qui règne, par les bienfaits, sur les deux hémisphères, que tous les peuples admirent, il importe qu'elle sache avec qui elle délibère, quels sont ses amis ou ses ennemis. *Littée* a été nommé chez les Anglais! *Amis*, n'en doutez pas, c'est à la Convention nationale, c'est à ses principes, que les Anglais ont livré cette guerre meurtrière; c'est contre le Sénat que Carthage est armée, et Carthage est représentée au sénat par un *espion*.

De l'Imprimerie de la Veuve d'Ant-Jos. GORSAS, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de la Loi, n°. 741.

-30948-

E794
B678d